



THÈME 1 RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT
1.2 Forêt

GESTION INTÉGRÉE DES PÂTURAGES BOISÉS



CONCERNE

- ménage communal
- politiques publiques



TEMPS POUR IMPLANTATION

- moins de 2 ans
- 2 à 5 ans
- plus de 5 ans



COMPLEXITÉ DE MISE EN ŒUVRE

- faible
- moyenne
- élevée



RESSOURCES NÉCESSAIRES

- basses
- moyennes
- élevées

1 A PROPOS DE L'ACTION

DESCRIPTION

Afin de conserver un paysage typique et une forme d'exploitation traditionnelle propre au canton de Vaud, l'État invite les communes à valoriser et à gérer de manière intégrée les

pâturages boisés, en tenant compte tout à la fois des aspects agricoles, forestiers, paysagers, écologiques et sociaux.

RAISONS D'AGIR

Depuis plusieurs décennies, la chaîne jurassienne subit en de nombreux endroits une transformation dichotomique de ses pâturages boisés : d'une part la forêt se densifie dans les zones les moins productives et, d'autre part, le boisé disparaît dans les zones exploitées plus intensivement.

Une telle dynamique n'est pas souhaitable en raison de l'atteinte qu'elle porte au paysage typique du pâturage boisé en mosaïque.

Elle ne correspond pas non plus aux impératifs qui régissent actuellement une gestion dite « durable » du territoire.

Dès lors, les méthodes de gestion sectorielles gagnent à être remplacées par une approche intégrée qui regroupe les domaines agricole et forestier, mais également les nouveaux enjeux liés à l'environnement (les prairies sèches portées à l'inventaire fédéral, par exemple), au paysage et à l'accueil du public.

PUBLIC CIBLE, BÉNÉFICIAIRES

Tous les propriétaires forestiers vaudois concernés par les pâturages boisés sont encouragés à adopter une gestion intégrée de leur patrimoine.

Possédant plus de 60% de la forêt vaudoise et près de 50% des alpages, les communes ont toutefois un rôle primordial dans la mise en place d'une gestion intégrée des paysages sylvo-pastoraux cantonaux.

2 MISE EN ŒUVRE

OBJECTIFS

- Adopter une gestion intégrée des pâturages boisés afin de garantir leur pérennité et d'optimiser les différentes ressources et leurs utilisations, au travers d'un plan de gestion intégrée (PGI).
- Maintenir ou restaurer le paysage en mosaïque d'un pâturage boisé.
- Garantir et favoriser la diversité biologique des pâturages boisés.
- Promouvoir l'aspect social de ces milieux sylvo-pastoraux et gérer l'accueil du public



MÉTHODOLOGIE	<p>Le document « Manuel – Gestion intégrée des paysages sylvo-pastoraux de l'arc jurassien » présente en détail les enjeux liés à la gestion intégrée des pâturages boisés et définit les éléments constituant d'un PGI.</p> <p>La réalisation concrète d'un PGI doit être confiée à un bureau d'études spécialisé. Par précaution, elle peut être précédée d'une évaluation préalable du périmètre d'investigation au moyen du document Gest'Alpe « Document d'analyse préalable ». Il permet de mieux cerner les enjeux propres aux pâturages boisés concernés et leurs implications sur l'étude.</p>	<p>Processus de validation: le PGI doit être approuvé par les différents services de l'État s'ils sont concernés, selon leur domaine de compétence, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • dans tous les cas par le Service des forêts, de la faune et de la nature (SFFN); • par le Service de l'agriculture (SAGR) en cas d'adaptation de la charge en bétail (contributions); • par le Service du développement territorial (SDT) en cas de subventionnement des améliorations structurelles; • par le Service des eaux, sols et assainissement (SESA) s'il y a des zones de protection des eaux. <p>Le PGI doit aussi être validé par le propriétaire, et le cas échéant par l'exploitant des pâturages (amodiatiaire).</p>
PLAN D'ACTION, PLANNING	<ol style="list-style-type: none"> 1. Analyse préalable (tour d'horizon) 2. Plan de gestion intégrée (phase d'étude) 3. Priorisation et planification des mesures retenues (phase de décision) 	<ol style="list-style-type: none"> 4. Investissements et/ou exploitation (phase de réalisation) 5. Analyse finale (phase d'évaluation)
FAISABILITÉ (FACTEURS DE RÉUSSITE ET RISQUES)	<p>Opportunités : exigence externe (subventionnement, mesures de protection) ou volonté autonome et proactive (biodiversité, dynamique paysagère, tourisme vert, planification des investissements, etc.).</p>	<p>Risques : relation coût-bénéfice (frais d'étude et de réalisation); coordination interdisciplinaire et pesée des intérêts divergents.</p>
SUIVI ET ÉVALUATION	<p>Le PGI propose des mesures de gestion sur une durée de 10 à 15 ans et devrait être renouvelé à la fin de cette période.</p>	
BÉNÉFICES ATTENDUS	<p>Un PGI doit permettre un entretien et une exploitation durables des milieux sylvo-pastoraux tout en visant une optimisation de leur rendement économique, de l'extraordinaire biodiversité et du paysage particulier qu'ils constituent, ainsi que de leur fonction récréative.</p>	<p>Au bénéfice d'un PGI, le pâturage boisé conserve ou retrouve son aspect en mosaïque, en coordonnant les activités sylvicole et agricole.</p>
DÉLIVRABLES ET COMMUNICATION	<p>Communication : les communes sont invitées à informer les propriétaires forestiers privés des différentes mesures qu'ils peuvent entreprendre</p>	<p>afin d'adopter eux aussi une gestion intégrée de leurs pâturages boisés.</p>

3 RESSOURCES

RESSOURCES HUMAINES	<p>Pilotage et suivi de mandat exécuté par des tiers. Coordination multidisciplinaire (év. par délégation ou mandat). Pesée des intérêts en tant que propriétaire.</p>	<p>Planification, priorisation et exécution des actions retenues. Gardes forestiers comme personnes ressources.</p>
----------------------------	--	---



RESSOURCES FINANCIÈRES

A évaluer au cas par cas : frais d'étude et de coordination à entreprendre; investissements et frais d'exploitation subséquents.

POSSIBILITÉS DE SOUTIEN

Les plans de gestion intégrée peuvent faire office de plan d'exploitation selon l'Ordonnance fédérale sur les contributions d'estivage dans les cas de demande d'augmentation de la charge usuelle en bétail (exploitant).

Des contributions à fonds perdus ainsi que des prêts sans intérêts (FIR-FIA) peuvent être obtenus auprès des pouvoirs publics et de l'Office de crédit agricole, lors de projets de tra-

voux d'améliorations structurelles. Il est conseillé de se procurer la brochure « Aménagement des alpages » auprès d'Agridea (voir la fiche du même nom).

Les mesures sylvicoles visant à conserver les pâturages boisés peuvent obtenir des subventions cantonales et fédérales (à évaluer avec le garde forestier).

4 EXEMPLES, RÉALISATIONS, PERSPECTIVES

Des plans de gestion intégrée des pâturages boisés ont été réalisés dans le nord du canton (Pré de Mollens, commune de Mollens) ainsi que dans la région de Bière (Prise Perrier, commune de Sainte-Croix).

En termes de perspectives, la gestion intégrée des pâturages boisés peut déboucher sur :

- Programme d'améliorations foncières alpestres : approvisionnement en eau, chemins d'accès, bâtiments d'alpage;
- Planification directrice : mobilité, tourisme, paysage;
- Développement de l'agritourisme en région d'estivage;
- Planification de la gestion forestière.

5 POUR EN SAVOIR PLUS

CONTACTS

Département de la sécurité et de l'environnement
Service des forêts, de la faune et de la nature
Inspecteur des forêts de l'arrondissement
www.vd.ch/forets > Vos interlocuteurs par commune, info.foret@vd.ch

Département de l'économie
Service de l'agriculture
Domaine vulgarisation (production animale, montagne)
021 316 62 10
Développement rural et contributions (paiements directs, estivage)
021 316 62 32, info.sagr@vd.ch, www.vd.ch/sagr

Département de l'intérieur
Service du développement territorial
Division améliorations foncières
021 316 74 11, info.sdt@vd.ch, www.vd.ch/sdt

Secrétariat Gest'Alpe
024 423 44 87, info@prometerre.ch, www.prometerre.ch

RÉFÉRENCES

Le manuel « Gestion intégrée des paysages sylvo-pastoraux de l'arc jurassien » :
www.arcjurassien.ch > Missions > Partenariat CTJ > Pâturages boisés

Gest'Alpe - Document d'analyse préalable
024 423 44 87, info@prometerre.ch

La brochure « Aménagement des alpages » peut être obtenue auprès d'Agridea
021 619 44 00, contact@agridea.ch